

L'OFFICE DU COURS

Laurent MATIVET

Diplômé Notaire
laurent.mativet@notaires.fr

Pierre-Dominique SUZZONI

Diplômé Supérieur du Notariat
pierre-dominique.suzzoni@notaires.fr

Romain MARTINAGGI

Diplômé Supérieur du Notariat
romain.martinaggi@notaires.fr



Notaire salarié :

- Céline BATTESTI
- Antoine SANTUCCI

Notaires assistants :

- Céline GIORDANI
- Emilie RABISSONI
- Eva RELANCIO

Service comptabilité :

- Claudine MINICONI

Service Formalités :

- Laure-Anne TORRE

Accueil et standard :

- Ingrid CHATENET

Dossier suivi par Laure-Anne TORRE

laure-anne.torre@20003.notaires.fr

Notoriété Prescriptive Monsieur et Madame André MAROSELLI

1004083 /RM /RM /29.07.2026

PREFECTURE CORSE

Par voie dématérialisée

Ajaccio, le 7 août 2026

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 1 de la loi n° 2017-285 du 6 mars 2017 et au décret n°2017-1802 du 28 décembre 2017, je vous adresse, aux fins de publication sur le site internet des services de l'État en Corse du Sud, l'avis de création de titre de propriété suite à l'acte de notoriété acquisitive reçu par Maître Romain MARTINAGGI le 29 juillet 2026.

Je vous remercie de bien vouloir m'adresser dans les plus brefs délais, le récépissé de l'avis de création.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma sincère considération.

PO/Maître Romain MARTINAGGI

Laure-Anne TORRE



7, cours Napoléon - B.P. 317 - 20177 AJACCIO Cedex

Tél. : 04 95 11 00 11

Société par Actions Simplifiée titulaire d'un Office Notarial. Membre d'une association agréée.
Le règlement des honoraires par chèque est accepté jusqu'à 3.000,00 €.

Commune de TAVERA (20163)
AVIS DE CREATION
DE TITRE DE PROPRIETE

Date de L'acte : 29/07/2026

Suivant acte reçu par Maître Romain MARTINAGGI, Notaire à AJACCIO

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

A la requête et au bénéfice de :

Monsieur André Yves MAROSELLI, et son épouse Madame Denise MORAZZANI, demeurant à TAVERA (20163) Lieudit Corso Place de l'église.

Monsieur né à CASABLANCA (MAROC) le 29 décembre 1955,

Madame née à AJACCIO (20000) le 23 novembre 1958.

Désignation des Biens :

A TAVERA (20163) Lieu-dit CARANESI, BND d'une surface de 19a 00ca à prendre sur la parcelle cadastrée section C numéro 269 d'une surface totale de 38a 00ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : laure-anne.liaigre.20003@notaires.fr

RECEPISSE DE L'AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE DE :

Des époux MAROSELLI

SUR LA COMMUNE DE :

TAVERA

Je soussigné : _____

Donne acte à Maître Romain MARTINAGGI, Notaire associé à AJACCIO (Corse du sud),
7, Cours Napoléon,

**De l'affichage sur le site internet des services de l'État en Corse du Sud de la
création du titre de propriété de :**

Monsieur André Yves **MAROSELLI** et son épouse Madame Denise **MORAZZANI**,
demeurant ensemble à TAVERA (20163) Lieudit Corso Place de l'église.
Monsieur est né à CASABLANCA (MAROC) le 29 décembre 1955,
Madame est née à AJACCIO (20000) le 23 novembre 1958.

Concernant les biens ci-après désignés :

A TAVERA (CORSE-DU-SUD) 20163 Lieu-dit CARANESI.

Une surface à prendre (bien non délimité) dans une parcelle de terre de plus grande
importance.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface totale
C	269	CARANESI	00 ha 38 a 00 ca

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

Bien non délimité

Il est précisé que la parcelle ci-dessus identifiée au cadastre est un bien non délimité
d'une contenance à prendre de 19 a 00ca dans un bien d'une contenance totale de 38a
00ca.

**Ledit avis a été déposé sur le site internet des services de l'État en Corse du Sud
le :**